

## **ASS PLURI'ELLES**

5 Rue des carrières  
90000 BELFORT

APE : 9601A  
Siret : 37997247400025

## **COMPTES ANNUELS**

**Période du 01/01/2018 au 31/12/2018**



6, rue du Rhône - BP 20072 - 90002 BELFORT Cedex  
Tel : 03.84.28.17.16 - Fax : 03.84.55.04.23

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Dijon  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon



 **Sommaire****1. Comptes annuels**

Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan	4
<i>Bilan Associations</i>	5
<i>Bilan Associations détaillé</i>	7
Compte de Résultat	12
<i>Compte de Résultat Associations</i>	13
<i>Compte Résultat Associations détaillé</i>	14
Annexe	18

**2. Liasse fiscale** **30**



## Rapport de présentation des comptes annuels

# COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association PLURI'ELLES relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	456 467
Total des ressources	394 217
<b>Résultat net comptable (Excédent)</b>	<b>11 574</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Belfort  
Le 19/04/2019

AUCHET Philippe  
Expert Comptable Associé



# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

---

Bilan

---

## Bilan Associations

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 000,72	1 000,72		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage ind	299 706,52	293 743,37	5 963,15	9 659,71
Autres immobilisations corporelles	354 869,86	351 391,43	3 478,43	12 969,83
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	3 672,00		3 672,00	3 672,00
Autres immobilisations financières	647,93		647,93	647,93
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>659 897,03</b>	<b>646 135,52</b>	<b>13 761,51</b>	<b>26 949,47</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnement	62 751,14	12 113,16	50 637,98	56 470,54
Produits intermédiaires et finis	13 415,85	6 025,11	7 390,74	6 797,61
Marchandises	7 237,50	382,20	6 855,30	5 638,45
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	59 668,69		59 668,69	94 602,08
Autres créances	172 466,27		172 466,27	172 837,76
<b>Divers</b>				
Disponibilités	137 831,73		137 831,73	71 951,19
Charges constatées d'avance	7 854,71		7 854,71	4 066,14
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>461 225,89</b>	<b>18 520,47</b>	<b>442 705,42</b>	<b>412 363,77</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>1 121 122,92</b>	<b>664 655,99</b>	<b>456 466,93</b>	<b>439 313,24</b>

## Bilan Associations

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>BILAN PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 293,88	18 293,88
Report à nouveau	-164 342,87	-167 351,30
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>11 573,72</b>	<b>3 008,43</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-134 475,27</b>	<b>-146 048,99</b>
Apports	26 250,00	30 000,00
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	<b>26 250,00</b>	<b>30 000,00</b>
Subventions d'investissement	437 539,81	439 886,81
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>463 789,81</b>	<b>469 886,81</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>329 314,54</b>	<b>323 837,82</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 316,53	52 172,08
Dettes fiscales et sociales	68 102,63	61 885,69
Autres dettes	388,68	
Produits constatés d'avance	2 344,55	1 417,65
<b>DETTES</b>	<b>127 152,39</b>	<b>115 475,42</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>	<b>456 466,93</b>	<b>439 313,24</b>

## Bilan Associations détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Logiciels	1 000,72		1 000,72	1 000,72
280500 - Amortissements logiciels		1 000,72	-1 000,72	-1 000,72
	1 000,72	1 000,72		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage ind				
215400 - Matériel industriel	299 706,52		299 706,52	297 257,12
281500 - Amortissements matériel industriel		293 743,37	-293 743,37	-287 597,41
	299 706,52	293 743,37	5 963,15	9 659,71
Autres immobilisations corporelles				
218110 - Agencement et installation	317 598,79		317 598,79	317 598,79
218200 - Matériel de transport	1 987,34		1 987,34	1 716,21
218300 - Matériel de bureau et matériel info	15 844,14		15 844,14	15 094,14
218400 - Mobilier couture	4 380,16		4 380,16	4 380,16
218420 - Mobilier de bureau	3 065,37		3 065,37	3 065,37
218510 - Collection modèles	5 986,71		5 986,71	5 986,71
218520 - Collection essayages	6 007,35		6 007,35	6 007,35
281811 - Amort. agencement et installation		315 799,58	-315 799,58	-306 817,95
281820 - Amortissements matériel transport		1 787,01	-1 787,01	-1 503,71
281830 - Amort. matériel bureau et info		15 162,89	-15 162,89	-15 094,14
281840 - Amort. mobilier couture		4 225,06	-4 225,06	-4 141,38
281842 - Amort. mobilier bureau		2 881,61	-2 881,61	-2 787,49
281850 - Amortissement essayages		6 007,35	-6 007,35	-5 526,18
281851 - Amortissements modèles		5 527,93	-5 527,93	-5 008,05
	354 869,86	351 391,43	3 478,43	12 969,83
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
261000 - Titres de participation	3 672,00		3 672,00	3 672,00
	3 672,00		3 672,00	3 672,00
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements versés	647,93		647,93	647,93
	647,93		647,93	647,93
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>659 897,03</b>	<b>646 135,52</b>	<b>13 761,51</b>	<b>26 949,47</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnement				
311010 - Stock MP couture	31 530,68		31 530,68	37 862,55
317010 - Stock fourniture couture	29 864,49		29 864,49	29 991,03
322200 - Stocks produits entretien	1 355,97		1 355,97	730,12
391000 - Provisions pour dépréciation des MP		12 113,16	-12 113,16	-12 113,16
	62 751,14	12 113,16	50 637,98	56 470,54
Produits intermédiaires et finis				
355100 - Stock produits finis	8 510,50		8 510,50	7 917,37
355200 - Stock PF reliure	4 905,35		4 905,35	4 905,35
395000 - Provisions pour dépréciation stock		6 025,11	-6 025,11	-6 025,11
	13 415,85	6 025,11	7 390,74	6 797,61
Marchandises				
371100 - Stock vêtements	3 804,35		3 804,35	2 958,37



## Bilan Associations détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
371110 - Stock chaussures	3 433,15		3 433,15	3 062,28
397100 - Prov. pour dépréciation des march.		382,20	-382,20	-382,20
	7 237,50	382,20	6 855,30	5 638,45
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés				
411000 - Clients	57 176,08		57 176,08	92 783,41
416000 - Clients douteux ou litigieux				10 912,04
418100 - Clients factures à établir	2 492,61		2 492,61	
491000 - Prov. pour dépréciation créances				-9 093,37
	59 668,69		59 668,69	94 602,08
Autres créances				
409600 - Fournisseurs - Emballages à rendre	68,58		68,58	83,82
441700 - Subventions à recevoir	128 523,49		128 523,49	133 330,54
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	29 574,00		29 574,00	30 725,00
445800 - Tva Régulariser / ABS	5 913,19		5 913,19	3 124,32
445801 - Régularisation TVA Collectée	1 846,48		1 846,48	10,34
445860 - TVA sur FNP	4 116,53		4 116,53	3 431,74
448700 - Etat - produits à recevoir	2 424,00		2 424,00	2 132,00
	172 466,27		172 466,27	172 837,76
<b>Divers</b>				
Disponibilités				
512160 - Caisse d'épargne	8 680,32		8 680,32	4 746,60
512170 - Ccm Valdoie	72 845,55		72 845,55	46 629,00
512175 - LIVRET BLEU CCM VALDOIE	55 543,42		55 543,42	20 294,14
531000 - Caisse siège social	762,44		762,44	281,45
	137 831,73		137 831,73	71 951,19
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	7 854,71		7 854,71	4 066,14
	7 854,71		7 854,71	4 066,14
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>461 225,89</b>	<b>18 520,47</b>	<b>442 705,42</b>	<b>412 363,77</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>1 121 122,92</b>	<b>664 655,99</b>	<b>456 466,93</b>	<b>439 313,24</b>

## Bilan Associations détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>BILAN PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
102200 - Fond associatif	18 293,88	18 293,88
	18 293,88	18 293,88
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau	-164 342,87	-167 351,30
	-164 342,87	-167 351,30
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>11 573,72</b>	<b>3 008,43</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-134 475,27</b>	<b>-146 048,99</b>
Apports		
103400 - Apports avec droit de reprise	26 250,00	30 000,00
	26 250,00	30 000,00
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	<b>26 250,00</b>	<b>30 000,00</b>
Subventions d'investissement		
131000 - Subvention d'équipement	148 647,04	148 647,04
131100 - Subvention d'équipement non amortie	49 379,13	49 379,13
131110 - Subvention F.D.I.	35 000,00	35 000,00
131200 - Subvention Conseil Regional	165 860,97	165 860,97
131300 - Subvention Conseil Général	20 000,00	20 000,00
131400 - Subvention Ville Belfort	23 000,00	23 000,00
131700 - Subvention Pels	40 600,00	40 600,00
139140 - Subvention Mairie Belfort	12 000,00	12 000,00
139160 - Subvention Conseil Régional	9 810,00	9 810,00
139169 - Subvention QP virée au résultat	-66 757,33	-64 410,33
	437 539,81	439 886,81
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>463 789,81</b>	<b>469 886,81</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>329 314,54</b>	<b>323 837,82</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	30 361,23	28 457,38
408100 - Factures non parvenues	25 955,30	23 714,70
	56 316,53	52 172,08
Dettes fiscales et sociales		
421000 - Personnel - Rémunérations dues	1 300,03	100,64
427000 - Personnel - oppositions		55,90
428200 - Provision congés payés	19 443,00	18 273,00
431000 - Urssaf	13 257,00	11 974,00
437400 - Reunica	4 306,51	3 805,66
437500 - PREVOYANCE CADRE/TAITBOUT	248,70	243,00
437600 - AGIRC	160,03	146,81
437MUT - MUTUELLE CCM VALDOIE	254,05	125,72
438200 - Charges sur congés payés	7 988,00	6 976,00
445510 - TVA à décaisser	4 013,00	5 159,32
445870 - TVA sur FAE	351,61	
448600 - Etat autres charges à payer	16 780,70	15 025,64
	68 102,63	61 885,69



## Bilan Associations détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Autres dettes		
419800 - Avoirs à établir	388,68	
	388,68	
Produits constatés d'avance		
487000 - Produits constatés d'avance	2 344,55	1 417,65
	2 344,55	1 417,65
<b>DETTES</b>	<b>127 152,39</b>	<b>115 475,42</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>	<b>456 466,93</b>	<b>439 313,24</b>



# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

---

Compte de Résultat

---

## Compte de Résultat Associations

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Ventes de marchandises					
Production vendue	394 177	45,28	407 131	49,27	-12 953
Production stockée	593	0,07	1 030	0,12	-437
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation	476 229	54,71	419 172	50,73	57 057
Reprises et Transferts de charge	28 099	3,23	32 878	3,98	-4 780
Cotisations	40				40
Autres produits	55	0,01	31		24
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>899 194</b>	<b>103,30</b>	<b>860 242</b>	<b>104,11</b>	<b>38 952</b>
Achats de marchandises	32 799	3,77	26 017	3,15	6 782
Variation de stock de marchandises	-1 217	-0,14	-1 062	-0,13	-155
Achats de matières premières	27 664	3,18	42 376	5,13	-14 712
Variation de stock de matières premières	5 833	0,67	-989	-0,12	6 821
Autres achats non stockés et charges externes	198 111	22,76	181 570	21,97	16 541
Impôts et taxes	23 948	2,75	23 006	2,78	941
Salaires et Traitements	496 425	57,03	465 221	56,30	31 205
Charges sociales	81 261	9,34	77 371	9,36	3 890
Amortissements et provisions	16 658	1,91	45 766	5,54	-29 108
Autres charges	9 932	1,14	613	0,07	9 319
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>891 415</b>	<b>102,41</b>	<b>859 890</b>	<b>104,06</b>	<b>31 524</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 779</b>	<b>0,89</b>	<b>352</b>	<b>0,04</b>	<b>7 427</b>
Opérations faites en commun					
Produits financiers	270	0,03	197	0,02	74
Charges financières	3				3
<b>Résultat financier</b>	<b>268</b>	<b>0,03</b>	<b>197</b>	<b>0,02</b>	<b>71</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>8 047</b>	<b>0,92</b>	<b>548</b>	<b>0,07</b>	<b>7 499</b>
Produits exceptionnels	2 387	0,27	2 550	0,31	-163
Charges exceptionnelles			90	0,01	-90
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 387</b>	<b>0,27</b>	<b>2 460</b>	<b>0,30</b>	<b>-73</b>
Impôts sur les bénéfices	-1 140	-0,13			-1 140
Report des ressources non utilisées					
Engagements à réaliser					
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>11 574</b>	<b>1,33</b>	<b>3 008</b>	<b>0,36</b>	<b>8 565</b>
Contribution volontaires en nature					
Bénévolat					
Prestations en nature	56 880		56 880		
Dons en nature					
<b>Total des produits</b>	<b>56 880</b>		<b>56 880</b>		
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite	56 880		56 880		
Personnel bénévole					
<b>Total des charges</b>	<b>56 880</b>		<b>56 880</b>		

## Compte Résultat Associations détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Production vendue</b>						
701100 - Produits finis couture industrielle	83 745,94	9,62	136 651,40	16,54	-52 905,46	-38,72
701200 - Produits finis négoce	52 215,85	6,00	42 271,82	5,12	9 944,03	23,52
702000 - Ventes broderies, logos, bandes ...	6 308,47	0,72	4 753,65	0,58	1 554,82	32,71
706100 - Blanchisserie	239 539,77	27,52	211 665,92	25,62	27 873,85	13,17
706200 - Retouches blanchisserie	1 337,71	0,15	1 378,52	0,17	-40,81	-2,96
708500 - Ports et frais accessoires factures	11 029,70	1,27	10 359,34	1,25	670,36	6,47
708800 - Autres produits activités annexes			50,00	0,01	-50,00	-100,00
	<b>394 177,44</b>	<b>45,28</b>	<b>407 130,65</b>	<b>49,27</b>	<b>-12 953,21</b>	<b>-3,18</b>
<b>Production stockée</b>						
713000 - Variation des stocks	593,13	0,07	1 029,82	0,12	-436,69	-42,40
	<b>593,13</b>	<b>0,07</b>	<b>1 029,82</b>	<b>0,12</b>	<b>-436,69</b>	<b>-42,40</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>						
740120 - Subvention Mairie Belfort	25 000,00	2,87	25 000,00	3,03		
740130 - Subvention Conseil Départemental	31 100,00	3,57	31 100,00	3,76		
740135 - Subvention DIRECCTE UT90	307 264,48	35,30	266 994,11	32,31	40 270,37	15,08
740140 - Subvention FSE/PLIE	80 199,64	9,21	52 327,74	6,33	27 871,90	53,26
740150 - Subvention Conseil Régional	21 165,10	2,43	24 750,00	3,00	-3 584,90	-14,48
740160 - Prime embauche	1 500,00	0,17	2 000,00	0,24	-500,00	-25,00
740180 - Subvention FDIAE	10 000,00	1,15	17 000,00	2,06	-7 000,00	-41,18
	<b>476 229,22</b>	<b>54,71</b>	<b>419 171,85</b>	<b>50,73</b>	<b>57 057,37</b>	<b>13,61</b>
<b>Reprises et Transferts de charge</b>						
781730 - Repris.s/prov.dépréc. stocks			699,04	0,08	-699,04	-100,00
781740 - Reprise sur prov. créances	9 093,37	1,04			9 093,37	
791000 - Transfert de charges d'exploitation	3 613,91	0,42	7 468,95	0,90	-3 855,04	-51,61
791300 - Transfert de charges Formation			1 423,73	0,17	-1 423,73	-100,00
791520 - Transfert de charges CAE CUI	3 253,81	0,37	9 965,28	1,21	-6 711,47	-67,35
791521 - ASP EMPLOI AVENIR	12 137,58	1,39	13 321,28	1,61	-1 183,70	-8,89
	<b>28 098,67</b>	<b>3,23</b>	<b>32 878,28</b>	<b>3,98</b>	<b>-4 779,61</b>	<b>-14,54</b>
<b>Cotisations</b>						
756000 - Cotisations des adhérents	40,00				40,00	
	<b>40,00</b>				<b>40,00</b>	
<b>Autres produits</b>						
758000 - Produits divers de gestion courante	55,06	0,01	31,21		23,85	76,42
	<b>55,06</b>	<b>0,01</b>	<b>31,21</b>		<b>23,85</b>	<b>76,42</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>899 193,52</b>	<b>103,30</b>	<b>860 241,81</b>	<b>104,11</b>	<b>38 951,71</b>	<b>4,53</b>
<b>Achats de marchandises</b>						
607100 - Achat marchandise France	26 869,74	3,09	19 317,23	2,34	7 552,51	39,10
607120 - Achats de marchandises CEE	5 929,66	0,68	6 699,70	0,81	-770,04	-11,49
	<b>32 799,40</b>	<b>3,77</b>	<b>26 016,93</b>	<b>3,15</b>	<b>6 782,47</b>	<b>26,07</b>
<b>Variation de stock de marchandises</b>						
603700 - Variation des stocks de marchandise	-1 216,85	-0,14	-1 061,54	-0,13	-155,31	14,63
	<b>-1 216,85</b>	<b>-0,14</b>	<b>-1 061,54</b>	<b>-0,13</b>	<b>-155,31</b>	<b>14,63</b>
<b>Achats de matières premières</b>						
601100 - MP couture	17 012,09	1,95	27 422,23	3,32	-10 410,14	-37,96
601300 - Mp Flou	6,21				6,21	
601710 - Fourniture couture	6 844,95	0,79	12 754,15	1,54	-5 909,20	-46,33
601730 - Fourniture flou	18,49		58,75	0,01	-40,26	-68,53
602100 - Matière consommable	537,84	0,06	507,96	0,06	29,88	5,88
602200 - Fournitures consommables	3 243,97	0,37	1 632,90	0,20	1 611,07	98,66
	<b>27 663,55</b>	<b>3,18</b>	<b>42 375,99</b>	<b>5,13</b>	<b>-14 712,44</b>	<b>-34,72</b>



## Compte Résultat Associations détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Variation de stock de matières premières						
603100 - Variation des stocks de MP	6 458,41	0,74	-1 591,69	-0,19	8 050,10	-505,76
603200 - Variation des stocks autres approv.	-625,85	-0,07	602,83	0,07	-1 228,68	-203,82
	5 832,56	0,67	-988,86	-0,12	6 821,42	-689,83
Autres achats non stockés et charges externes						
604000 - Sous traitance couture	14 670,81	1,69	8 249,99	1,00	6 420,82	77,83
604100 - Sous traitance blanchisserie	2 136,51	0,25	598,51	0,07	1 538,00	256,97
606115 - Edf Rue Des Carrières	26 661,13	3,06	21 434,62	2,59	5 226,51	24,38
606125 - Eau Rue Des Carrières	10 278,97	1,18	14 082,30	1,70	-3 803,33	-27,01
606135 - Gaz rue des Carrières	8 724,53	1,00	10 054,52	1,22	-1 329,99	-13,23
606140 - Carburant	5 163,52	0,59	3 710,33	0,45	1 453,19	39,17
606310 - Produits entretien	661,34	0,08	431,41	0,05	229,93	53,30
606311 - Produit entretien lessive	19 577,17	2,25	16 101,43	1,95	3 475,74	21,59
606315 - Petit équipement couture	399,12	0,05	1 400,48	0,17	-1 001,36	-71,50
606316 - Equipement divers	1 568,45	0,18	261,76	0,03	1 306,69	499,19
606370 - Petit outillage couture	358,67	0,04	102,85	0,01	255,82	248,73
606380 - Petit équipement linge	1 998,17	0,23	1 222,68	0,15	775,49	63,43
606400 - Fourniture administrative	1 622,81	0,19	1 875,48	0,23	-252,67	-13,47
606410 - Copies	1 463,32	0,17	1 431,39	0,17	31,93	2,23
612200 - Crédit-bail Véhicules Fiat	4 656,31	0,53	6 268,67	0,76	-1 612,36	-25,72
612500 - Redevances Crédit Bail	29 150,08	3,35	24 880,17	3,01	4 269,91	17,16
613000 - Locations	6 758,56	0,78	7 720,26	0,93	-961,70	-12,46
613100 - Location TPE	89,00	0,01	108,00	0,01	-19,00	-17,59
615000 - Entretien Et Réparations	137,50	0,02	343,50	0,04	-206,00	-59,97
615100 - Entretien réparation chaudière	110,00	0,01			110,00	
615200 - Entretien immobilier	506,88	0,06	781,47	0,09	-274,59	-35,14
615520 - Entretien matériel et outillage	2 552,28	0,29	4 143,52	0,50	-1 591,24	-38,40
615521 - Entretien mat. et outillage linge	15 751,18	1,81	7 362,80	0,89	8 388,38	113,93
615540 - Entretien véhicule	3 822,99	0,44	1 717,81	0,21	2 105,18	122,55
615600 - Maintenance	1 063,93	0,12	1 377,74	0,17	-313,81	-22,78
615610 - Télésurveillance	456,00	0,05	456,00	0,06		
616000 - Primes d'assurance	5 728,54	0,66	7 323,81	0,89	-1 595,27	-21,78
616100 - Assurances multirisques	639,68	0,07	759,83	0,09	-120,15	-15,81
618100 - Documentation générale	369,83	0,04	364,45	0,04	5,38	1,48
622100 - Rémunérations des intermédiaires	2 925,00	0,34	2 925,00	0,35		
622600 - Honoraires	10 694,18	1,23	11 745,00	1,42	-1 050,82	-8,95
622700 - Frais d'actes et contentieux	83,00	0,01			83,00	
622800 - Suivi socioprofessionnel	6 004,00	0,69	5 605,00	0,68	399,00	7,12
623000 - Publicité, publications, relations	105,25	0,01	136,50	0,02	-31,25	-22,89
623120 - Annonce et insertion	-494,74	-0,06	3 554,72	0,43	-4 049,46	-113,92
623410 - Cadeaux salariés			13,71		-13,71	-100,00
623600 - Catalogues et imprimés			45,00	0,01	-45,00	-100,00
623800 - Divers (pourboires, dons courants)	1 955,00	0,22			1 955,00	
624100 - Transport sur achats	1 367,26	0,16	1 887,35	0,23	-520,09	-27,56
625100 - Voyages et déplacement	4 946,51	0,57	7 085,29	0,86	-2 138,78	-30,19
625700 - Réception	318,11	0,04	257,34	0,03	60,77	23,61
626100 - Affranchissement	788,54	0,09	1 107,11	0,13	-318,57	-28,77
626200 - Téléphone	569,57	0,07	567,64	0,07	1,93	0,34
626204 - Abonnement Orange	315,00	0,04	407,17	0,05	-92,17	-22,64
627000 - Services bancaires et assimilés	677,51	0,08	408,80	0,05	268,71	65,73
628100 - Cotisations	779,37	0,09	1 258,90	0,15	-479,53	-38,09
	198 110,84	22,76	181 570,31	21,97	16 540,53	9,11

## Compte Résultat Associations détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Impôts et taxes</b>						
631200 - Taxe d'apprentissage	3 241,00	0,37	2 949,00	0,36	292,00	9,90
631300 - Formation professionnelle	8 552,88	0,98	8 191,37	0,99	361,51	4,41
631800 - Taxes sur prov. congés payés	77,00	0,01	55,00	0,01	22,00	40,00
633400 - Effort construction	2 168,00	0,25	2 040,00	0,25	128,00	6,27
635110 - Contribution économique territoriale	9 460,00	1,09	9 771,00	1,18	-311,00	-3,18
635400 - Vignettes automobiles	448,76	0,05			448,76	
	<b>23 947,64</b>	<b>2,75</b>	<b>23 006,37</b>	<b>2,78</b>	<b>941,27</b>	<b>4,09</b>
<b>Salaires et Traitements</b>						
641100 - Salaires permanents	118 320,00	13,59	105 305,02	12,74	13 014,98	12,36
641120 - Salaires CAE CUI	9 405,77	1,08	17 634,39	2,13	-8 228,62	-46,66
641130 - Salaires CDDI	133 057,67	15,29	136 454,30	16,51	-3 396,63	-2,49
641131 - Salaires CDDI ACI	212 948,81	24,46	176 182,54	21,32	36 766,27	20,87
641140 - Salaires CONTRAT PRO			8 881,62	1,07	-8 881,62	-100,00
641150 - Salaires CIE	17 566,69	2,02	17 763,24	2,15	-196,55	-1,11
641200 - Congés payés	1 170,00	0,13	2 081,00	0,25	-911,00	-43,78
641300 - Primes et gratifications	2 900,00	0,33			2 900,00	
641400 - Indemnités et avantages divers	1 056,50	0,12	918,50	0,11	138,00	15,02
	<b>496 425,44</b>	<b>57,03</b>	<b>465 220,61</b>	<b>56,30</b>	<b>31 204,83</b>	<b>6,71</b>
<b>Charges sociales</b>						
645100 - Cotisations Urssaf	65 732,88	7,55	60 410,47	7,31	5 322,41	8,81
645200 - Retraite non cadres	28 725,50	3,30	27 039,16	3,27	1 686,34	6,24
645600 - Mutuelle	828,96	0,10	533,20	0,06	295,76	55,47
645800 - Charges sociales / CP	1 012,00	0,12	1 124,00	0,14	-112,00	-9,96
645AGI - Retraite cadres	1 192,32	0,14	1 094,04	0,13	98,28	8,98
645ARR - Prévoyance	994,80	0,11	972,00	0,12	22,80	2,35
647500 - Médecine du travail	2 929,50	0,34	3 234,00	0,39	-304,50	-9,42
648100 - Frais de formation	8 279,45	0,95	13 689,24	1,66	-5 409,79	-39,52
649100 - Produit d'Impôt CICE	-28 434,00	-3,27	-30 725,00	-3,72	2 291,00	-7,46
	<b>81 261,41</b>	<b>9,34</b>	<b>77 371,11</b>	<b>9,36</b>	<b>3 890,30</b>	<b>5,03</b>
<b>Amortissements et provisions</b>						
681120 - Dotations aux amort. immob. corpo.	16 658,49	1,91	45 073,88	5,45	-28 415,39	-63,04
681730 - Dot. prov. dépréc. stocks en-cours			148,16	0,02	-148,16	-100,00
681740 - Dot. prov. dépréciation créances			544,39	0,07	-544,39	-100,00
	<b>16 658,49</b>	<b>1,91</b>	<b>45 766,43</b>	<b>5,54</b>	<b>-29 107,94</b>	<b>-63,60</b>
<b>Autres charges</b>						
651000 - Redevances pour concessions, brevet	192,82	0,02	203,53	0,02	-10,71	-5,26
654000 - Pertes sur créances irrécouvrables	9 702,59	1,11	330,01	0,04	9 372,58	NS
658000 - Charges diverses gestion courante			0,46		-0,46	-100,00
658100 - Charges diverses gestion courante	36,63		78,90	0,01	-42,27	-53,57
	<b>9 932,04</b>	<b>1,14</b>	<b>612,90</b>	<b>0,07</b>	<b>9 319,14</b>	<b>NS</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>891 414,52</b>	<b>102,41</b>	<b>859 890,25</b>	<b>104,06</b>	<b>31 524,27</b>	<b>3,67</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 779,00</b>	<b>0,89</b>	<b>351,56</b>	<b>0,04</b>	<b>7 427,44</b>	<b>NS</b>
<b>Produits financiers</b>						
768000 - Autres produits financiers	270,23	0,03	196,55	0,02	73,68	37,49
	<b>270,23</b>	<b>0,03</b>	<b>196,55</b>	<b>0,02</b>	<b>73,68</b>	<b>37,49</b>
<b>Charges financières</b>						
661800 - Intérêts des autres dettes	2,55				2,55	
	<b>2,55</b>				<b>2,55</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>267,68</b>	<b>0,03</b>	<b>196,55</b>	<b>0,02</b>	<b>71,13</b>	<b>36,19</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>8 046,68</b>	<b>0,92</b>	<b>548,11</b>	<b>0,07</b>	<b>7 498,57</b>	<b>NS</b>



## Compte Résultat Associations détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits exceptionnels						
771100 - Débits et pénalités sur achats	40,04		131,29	0,02	-91,25	-69,50
771800 - Autres produits except. de gestion			68,82	0,01	-68,82	-100,00
772000 - Prod. except. exercices antérieurs			3,21		-3,21	-100,00
777000 - Quote part des subv. d'investis.	2 347,00	0,27	2 347,00	0,28		
	2 387,04	0,27	2 550,32	0,31	-163,28	-6,40
Charges exceptionnelles						
671200 - Pénalités et amendes			90,00	0,01	-90,00	-100,00
			90,00	0,01	-90,00	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 387,04</b>	<b>0,27</b>	<b>2 460,32</b>	<b>0,30</b>	<b>-73,28</b>	<b>-2,98</b>
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	-1 140,00	-0,13			-1 140,00	
	-1 140,00	-0,13			-1 140,00	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>11 573,72</b>	<b>1,33</b>	<b>3 008,43</b>	<b>0,36</b>	<b>8 565,29</b>	<b>284,71</b>
Contribution volontaires en nature						
Prestations en nature						
871000 - Prestations en nature	56 880,00		56 880,00			
	56 880,00		56 880,00			
<b>Total des produits</b>	<b>56 880,00</b>		<b>56 880,00</b>			
Mise à disposition gratuite						
861000 - Mise à disposition gratuite biens	56 880,00		56 880,00			
	56 880,00		56 880,00			
<b>Total des charges</b>	<b>56 880,00</b>		<b>56 880,00</b>			

# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

---

Annexe

---

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PLURI'ELLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 456 467 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 11 574 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/04/2019 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 2 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

- Les vêtements réalisés pour les modèles d'exposition et les essayages étaient auparavant comptabilisés en stocks.

A partir de 2010, ces vêtements sont comptabilisés dans les immobilisations et amortis sur une durée de 3 ans.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 28 434 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

\* Indemnités fin de carrière :

- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective avec salaire actuel conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC pour les sociétés de moins de 250 salariés. Celle-ci aboutirait à un engagement de 6 242.04 € au 31/12/2018.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 60-67 ans
- Taux de turn-over moyen
- Revalorisation annuelle des salaires : 2 %
- Table de mortalité : INSEE 2013
- Taux moyen de charges sociales : 40 %
- Taux d'actualisation brut : 1.57 % (Décembre 2018)

\* Subventions d'investissement non amortissables

Depuis l'exercice 2000, les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables, ne font pas l'objet d'amortissement. Compte tenu du fait que, le financeur ne s'engage pas dans la convention de financement, sur l'attribution d'une nouvelle subvention pour renouveler le bien.

Ces subventions ont donc été inscrites en compte 131 000, et n'ont pas fait l'objet d'amortissement.

Le détail des comptes « 131 000 » et « 139 000 » se décomposent comme suit :

Valeur brute

- Subventions d'investissements antérieures à 2000 au 31/12/2018	67 066 €
- Amortissements au 31/12/2018	- 66 757 €

-----  
309 €

- Subventions d'investissements postérieures à 2000 non amorties	437 231 €
--	-----------

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 001			1 001
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 001</b>			<b>1 001</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	297 257	2 449		299 707
- Installations générales, agencements aménagement divers	317 599			317 599
- Matériel de transport	1 716	271		1 987
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 534	750		35 284
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>651 106</b>	<b>3 471</b>		<b>654 576</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 672			3 672
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	648			648
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 320</b>			<b>4 320</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>656 427</b>	<b>3 471</b>		<b>659 897</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 001			1 001
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 001</b>			<b>1 001</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	287 597	6 146		293 743
- Installations générales, agencements aménagements divers	306 818	8 982		315 800
- Matériel de transport	1 504	283		1 787
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 557	1 248		33 805
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>628 476</b>	<b>16 658</b>		<b>645 135</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>629 477</b>	<b>16 658</b>		<b>646 136</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 240 638 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	648		648
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	59 669	59 669	
Autres	172 466	172 466	
Charges constatées d'avance	7 855	7 855	
<b>Total</b>	<b>240 638</b>	<b>239 990</b>	<b>648</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	2 493
Etat - produits à recevoir	2 424
<b>Total</b>	<b>4 917</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	18 520			18 520
Créances et Valeurs mobilières	9 093		9 093	
<b>Total</b>	<b>27 614</b>		<b>9 093</b>	<b>18 520</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation			9 093	
Financières				
Exceptionnelles				

Au 31-12-2017 le montant total de la créance auprès de ce client s'élevait à 10 912.04 € TTC.

Un tribunal a déclaré Midi-Minuit en redressement judiciaire au 06/09/2016 puis en liquidation judiciaire au 14/02/2017, Pluri'elles a donc déclaré la créance au 31-08-2016 (10 057.63 € TTC) auprès du mandataire Maître Marchal.

L'intégralité de la créance a été comptabilisée en irrécouvrable au 31.12.2018.

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires	18 294			18 294
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>18 294</b>			<b>18 294</b>
Apports avec droit de reprise	30 000		3 750	26 250
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>	<b>30 000</b>		<b>3 750</b>	<b>26 250</b>
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-167 351	3 008		-164 343
Résultat de l'exercice	3 008	8 565		11 574
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	439 887		2 347	437 540
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds				
<b>Total fonds</b>	<b>323 838</b>	<b>11 574</b>	<b>6 097</b>	<b>329 315</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 127 152 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 317	56 317		
Dettes fiscales et sociales	68 103	68 103		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	389	389		
Produits constatés d'avance	2 345	2 345		
<b>Total</b>	<b>127 152</b>	<b>127 152</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	25 955
Provision congés payés	19 443
Charges sur congés payés	7 988
Etat autres charges à payer	16 781
Avoirs à établir	389
<b>Total</b>	<b>70 556</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 855		
<b>Total</b>	<b>7 855</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 345		
<b>Total</b>	<b>2 345</b>		



# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

---

Liasse fiscale

---



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2019**

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
ASSOCIATION PLURI'ELLES	
SIRET	3 7 9 9 7 2 4 7 4 0 0 0 2 5
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 Rue des carrières	
90000 BELFORT	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Blanchisserie-teinturerie de gros	<input type="checkbox"/>

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 <b>Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	15 986
	Bénéfice imposable à 15 %	0			
2 <b>Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15 %			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies	

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W  Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS** (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

.....

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

.....

**G COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON  Si oui, indication du logiciel utilisé :

.....

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SARL EXCO CAP AUDIT Exincourt	
2 Rue Jules Emile Zingg 25400 EXINCOURT Cédex	
Tél. : 03.81.71.72.00	
- du conseil : .....	
Tél. : .....	
- du CGA ou du viseur conventionné : .....	
Tél. : .....	
- N° d'agrément : .....	



# TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

CALC219BF4

( art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ASSOCIATION PLURI'ELLES

5 Rue des carrières

90000 BELFORT

Numéro SIRET du principal établissement

37997247400025

Code APE

9601A

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

## I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

## II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)







# REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

ASSOCIATION PLURI'ELLES

379972474 IS1

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	<b>X</b>

## I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	28 434
Réduction d'impôt au titre du mécénat	1 140

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	473 908
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

## II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
<b>Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM</b>	

### PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

## III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

## FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	37997247400025
ASSOCIATION PLURI'ELLES 5 Rue des carrières  90000 BELFORT	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
<b>A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)</b>		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,<sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	473 908
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	28 434
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	28 434
<b>B – Sur les rémunérations versées dans les DOM</b>		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) <sup>3</sup>	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
<b>Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)</b>	10	28 434
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

**II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				12

**III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				

**IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

<b>Cas général</b>		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	28 434
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	28 434
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	28 434
<b>Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)</b>		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

#### IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i> )	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	28 434

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT**  
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

**FICHE D'AIDE AU CALCUL**

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de réductions et crédits d'impôt n° 2069–RCI–SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou année<sup>1</sup>

Dénomination de l'entreprise	ASS PLURI'ELLES
Adresse	5 Rue des carrières 90000 BELFORT
N° Siren	379972474

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	394 825	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5%)	2	1 974
----------------------------------	---	---------	--	---	-------

**I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT**

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3	1 900
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>2</sup>	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	1 900
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3–ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7	

**II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ**

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	1 900
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	74

<sup>1</sup> Pour les entreprises individuelles.

<sup>2</sup> Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

**III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables <sup>3</sup>	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents <sup>4</sup>		Excédents imputés <sup>5</sup>		Excédents restant à imputer <sup>6</sup> (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

**IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT**

<b>Réduction d'impôt de l'exercice <sup>7</sup></b> [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	1 140
---	----	-------

**V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) <sup>8</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

**VI – UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)**

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat ( <i>Report du montant porté ligne 16</i> )	18	1 140
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt ( <i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 &gt; case 18</i> )	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt ( <i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 &gt; case 17</i> )	20	1 140

<sup>3</sup> Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

<sup>4</sup> Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

<sup>5</sup> Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

<sup>6</sup> Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

<sup>7</sup> Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

<sup>8</sup> Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dés lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.











Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION PLURI ELLES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		5 Rue des carrières 90000 BELFORT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 7 9 9 7 2 4 7 4 0 0 0 2 5		Néant <input type="checkbox"/>		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2018	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 000	AG	1 000	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	299 706	AS	293 743	5 963
		Autres immobilisations corporelles	AT	354 869	AU	351 391	3 478
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 672	CV		3 672
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	647	BI		647	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	659 897	<b>BK</b>	646 135	13 761	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	62 751	BM	12 113	50 637
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	13 415	BS	6 025	7 390
		Marchandises	BT	7 237	BU	382	6 855
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	59 668	BY		59 668
		Autres créances (3)	BZ	172 466	CA		172 466
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE		
Disponibilités		CF	137 831	CG		137 831	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 854	CI		7 854	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	461 225	<b>CK</b>	18 520	442 705	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	1 121 122	<b>IA</b>	664 655	456 466	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		<b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION PLURI ' ELLES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA	18 293	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	( 164 342 )	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	11 573	
	Subventions d'investissement	DJ	437 539	
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	303 064
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	26 250	
	<b>TOTAL (II)</b>	DO	26 250	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	56 316	
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 102	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	388	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 344	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	127 152	
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	456 466	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	127 152		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLURI ' ELLES				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	142 270	FE		FF	142 270	
		FG	251 907	FH		FI	251 907	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	394 177	FK		FL	394 177	
	Production stockée*					FM	593	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	476 229	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	28 098	
	Autres produits (1) (11)					FQ	95	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	899 193
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	32 799	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	( 1 216 )	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	27 663	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	5 832	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	198 110	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 947	
	Salaires et traitements*					FY	496 425	
	Charges sociales (10)					FZ	81 261	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	16 658
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	9 932		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	891 414	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	7 779	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	270
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	270	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	2	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	267	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	8 046	

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION PLURI ' ELLES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	40	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	2 347	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	2 387	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	2 387
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	( 1 140 )	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	901 850
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	890 277
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	11 573
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	4 656
			- Crédit-bail immobilier	HQ	29 150
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	19 005
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	192	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
				obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes					40
Subventions d'investissement virées au résultat					2 347
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION PLURI ELLES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	297 257	KT	2 449	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	317 598	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY	1 716	KZ	271	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	34 533	LC	750	LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	651 105	LO	3 470	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	3 672	8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	647	IU		IV		
TOTAL IV					LQ	4 319	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	656 426	ØH	3 470	ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	1 000	LW	1X
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	299 706	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	317 598	MN	MO
		Matériel de transport				IV		MP	1 987	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	35 283	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
TOTAL III					IY		NG	654 576	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations					IØ		ØX	3 672	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	647	2F	2G
	TOTAL IV					I3		NJ	4 319	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	659 897	ØL	ØM	

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLURI ELLLES

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mise en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values : valeur comptable

prix de vente


### CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	1 000			1 000	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	297 257			297 257	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	317 598			317 598
		Matériel de transport*	1 716			1 716
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 533			34 533
		Emballages récupérables et divers *				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL III</b>	651 105			651 105	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations	3 672			3 672	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	647			647	
		<b>TOTAL IV</b>	4 319			4 319
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	656 426			656 426	

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION PLURI ELLES</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE	1 000	PF		PG		PH	1 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	287 597	QA	6 145	QB		QC	293 743
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	306 817	QE	8 981	QF		QG	315 799
	Matériel de transport	QH	1 503	QI	283	QJ		QK	1 787
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	32 557	QM	1 247	QN		QO	33 804
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	628 476	QV	16 658	QW		QX	645 134
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	629 477	ØP	16 658	ØQ		ØR	646 135

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements	<b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles	<b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL III</b>		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	<b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks


### CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
<b>Frais d'établissement et de développement</b>					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		1 000			1 000
<b>TOTAL II</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		287 597			287 597
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	306 817			306 817
	corporelles				
	Matériel de transport	1 503			1 503
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 557			32 557
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>		628 476			628 476
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		629 477			629 477
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION PLURI ' ELLES

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
<b>TOTAL II</b>		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	18 520	6P		6R		6S	18 520	
	Sur comptes clients	6T	9 093	6U		6V	9 093	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	<b>TOTAL III</b>		7B	27 613	TY		TZ	9 093	UA	18 520
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	27 613	UB		UC	9 093	UD	18 520
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF	9 093			
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

<b>PROVISIONS INSCRITES AU BILAN</b>
--------------------------------------

**CHANGEMENT DE METHODE**

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL II</b>				
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
sur immobilisations	- incorporelles			
	- corporelles			
	- titres mis en équivalence			
	- titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en cours	18 520			18 520
Sur comptes clients	9 093			9 093
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL III</b>	27 613			27 613
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	27 613			27 613

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLURI'ELLES				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM			UN				
	Prêts (1) (2)		UP	UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT	UV	647		UW	647			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX		59 668		59 668				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM		29 574		29 574			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		11 876		11 876			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP		130 947		130 947			
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		68		68				
	Charges constatées d'avance		VS		7 854		7 854				
	<b>TOTAUX</b>			VT		240 637	VU	239 989	VV	647	
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		56 316		56 316					
Personnel et comptes rattachés		8C		20 743		20 743					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		26 214		26 214					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		4 364		4 364				
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		16 780		16 780				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		388		388					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L		2 344		2 344					
<b>TOTAUX</b>			VY		127 152	VZ	127 152				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLURI ' ELLES

Néant  \*Exercice N, clos le :  
31/12/2018**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

		WA	11 573	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8
		- imposées au taux de 0 %		ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3		
		<b>TOTAL I</b>	WR	15 400

**II. DÉDUCTIONS****PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY					
Majoration d'amortissement*		XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y2					
		<b>TOTAL II</b>	XH	31 387			

**III. RÉSULTAT FISCAL**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	XJ	15 986
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	15 986





Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ASSOCIATION PLURI ' ELLES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	282 602
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>	282 602
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	15 986
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	298 588
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	27 431
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>
	<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *	<b>9D</b>	<b>9E</b>
	<b>9F</b>	<b>9G</b>
	<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>
	<b>9M</b>	<b>9N</b>
	<b>9P</b>	<b>9R</b>
	<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b>
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION PLURI 'ELLES</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 167 351 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 008		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	<b>TOTAL I</b>	ØF	( 164 342 )		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	( 164 342 )		
					<b>TOTAL II</b>	ZH	( 164 342 )		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7	147 991	YQ	97 102	
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance						YT	16 807	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8		XQ	6 847	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	19 706	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES	779	ST	154 749	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	198 110
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	9 460
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS		9Z	14 487	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	23 947	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	78 625	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	47 299	
DIVERS	- Montant brut des salaires *						ØB	491 299	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLURI ' ELLES

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑩		(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLURI ' ELLES

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> ) du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLURI ' ELLES

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLURI 'ELLES

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018

Durée en nombre de mois 12

## DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	29
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	394 177
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>394 177</b>

<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	95
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	476 229
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	19 005
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>495 329</b>

<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	60 462
Variation négative des stocks	OQ	4 022
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	157 456
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9 932
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>231 874</b>

<b>IV Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 657 632

<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	657 632

## Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	394 177
Effectifs au sens de la CVAE	EY	29
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*N° de dépôt  

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 7 9 9 7 2 4 7 4 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION PLURI 'ELLES

ADRESSE (voie) 5 Rue des carrières

CODE POSTAL 90000 VILLE BELFORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 7 9 9 7 2 4 7 4 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION PLURI 'ELLES

ADRESSE (voie) 5 Rue des carrières

CODE POSTAL 90000 VILLE BELFORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032